

PV du Conseil Municipal du 24 novembre 2023

20h en salle du Conseil à MAISSE

Présents : Mesdames et Messieurs, PERRON Eric, LENGLET Jean-Marc, MOULINOUX Stéphanie, DUPERRIER Xavier, PIERROTTET Christine, BAR Isabelle, PONAMAN Rudy, CHANCLUD Aline, RAYMOND Laurent, LECOMTE Laetitia, REDONNET Denise, CHAILLOU Patrick

Absents : JOUARD Philippe,

ANNE Brigitte donne pouvoir à Isabelle BAR,
JINGEOT Nathalie donne pouvoir à M. LENGLET Jean-Marc,
BOURET Yoan,
JINGEOT Gilles donne pouvoir à Mme CHANCLUD Aline,
DAMIDE Cécile donne pouvoir à M. PONAMAN Rudy,
SOIGNON Grégory donne pouvoir à Mme PIERROTTET Christine,
COURBON Aurélie,
DUPERCHE Claude donne pouvoir à M. PERRON Eric,
WOZNIAC Sandrine donne pouvoir à Mme REDONNET Denise,
CHARBONNIER Sébastien.

Le président de la séance est Eric PERRON, Maire de MAISSE.

Les secrétaires de séance sont :

- Isabelle BAR
- Aline CHANCLUD.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 septembre 2023 ;
- ✓ Suppression du poste de 5ème adjoint ;
- ✓ Indemnités de fonction des adjoints ;
- ✓ Indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués ;
- ✓ Défraiement des élus se rendant à des réunions en dehors de la commune ;
- ✓ Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS ;
- ✓ Mise à jour de la Commission CCAS ;
- ✓ Budget 2023 : Décision modificative N°2 ;
- ✓ Convention avec le SMOYS pour l'installation de bornes de recharge électrique ;
- ✓ Zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- ✓ Poursuite de la mission de la société CECOTECH sur 2024 : autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Acquisition d'un nouveau camion : autorisation accordée au Maire ;

- ✓ Réalisation de chicanes Route de Gironville et Rue de la Ferté-Alais : autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Participation Transports scolaires 2023-2024 ;
- ✓ Personnel communal – Mise en place d'un régime d'astreinte technique le week-end ;
- ✓ Questions diverses.

Procès-verbal des échanges

Eric PERRON : Comme nous sommes 12 autour de la table, le quorum est atteint.

Eric PERRON : Je vous rappelle que cette séance est enregistrée : un enregistrement par Xavier DUPERRIER et un enregistrement par le DGS.

Eric PERRON : Je demande la nomination de 2 secrétaires de séance. En effet, depuis la dernière séance, il ne s'agit plus de faire un résumé des échanges, mais bien de faire un Procès-Verbal sur lequel tous les échanges sont répertoriés, mot pour mot. Afin d'éviter des discussions, il serait souhaitable qu'il y ait deux secrétaires de séance.

Secrétaires de séance : Isabelle BAR et Aline CHANCLUD

✓ **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 septembre ;**

Eric PERRON : Vous avez été plusieurs élus à m'avoir fait des remarques concernant la séance du 15 septembre 2023, par écrit. Je vous propose par conséquent de reporter l'approbation du dit-procès-verbal à la prochaine séance ce qui permettra à Mme REDONNET Denise, secrétaire de la séance concernée, de prendre connaissance des remarques en détail. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette décision ?

Vote : Reporté au prochain conseil municipal.

✓ **Suppression du poste de 5ème adjoint ;**

Eric PERRON : J'ai reçu la démission de Monsieur Philippe JOUARD. Il a adressé sa démission à Monsieur le Préfet. Pour l'instant, nous n'avons pas encore eu l'accusé de réception de cette démission. Il est donc trop tôt pour parler de suppression du poste de 5^{ème} adjoint. Cela sera vu lors du prochain conseil. Monsieur Philippe JOUARD reste Conseiller Municipal en attendant. J'ai pris un arrêté lui supprimant ses délégations. Cet arrêté a été transmis à Monsieur le Préfet.

Vote : Reporté au prochain conseil municipal.

✓ **Indemnités de fonction des adjoints ;**

Eric PERRON : J'ai proposé à mes adjoints que l'on puisse diminuer nos indemnités de façon à créer deux nouveaux postes.

	Taux Avant	Taux Après
Maire	51,6%	46,44 %
1 ^{er} adjoint	19,8%	17,82%

2 ^{ème} adjoint	19,8%	17,82%
3 ^{ème} adjoint	19,8%	17,82%
4 ^{ème} adjoint	19,8%	17,82%

Denise REDONNET : Quelle est la raison de cette baisse ?

Eric PERRON : Pour permettre d'indemniser deux conseillers municipaux délégués. On ne reprendra pas de 5^{ème} adjoint. Car il n'est pas possible d'augmenter la masse salariale au niveau des élus.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Création de deux postes de Conseillers Municipaux Délégués et Indemnités de fonction ;**

Eric PERRON : Je vous propose de créer deux postes de conseillers municipaux délégués.

☐ Un **Conseiller municipal délégué à la vie associative et au CCAS.** => Madame Aline CHANCLUD

☐ Un **Conseiller municipal Référent Protection civile et relations avec le PNR et le SIARCE.** => Monsieur Patrick CHAILLOU

Dans les communes de moins de 100 000 hab., le taux des conseillers municipaux délégués ne peut pas dépasser 6%. Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner une indemnité de fonction au taux maximum de 6%.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Défraiement des élus se rendant à des réunions en dehors de la commune ;**

Eric PERRON : Nous avons pu nous rendre compte que le nombre de réunions se multiplient. Pour les élus concernés, le coût peut rapidement devenir important. La loi a prévu que certaines dépenses puissent être remboursées :

- ❖ Les frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial, ou frais de mission (hébergement, repas),
- ❖ Les frais de déplacement pour se rendre à des réunions hors de la commune,
- ❖ Les frais de déplacement pour se rendre à des formations.

Cela peut être le cas de réunions au SIARCE, au SIREDOM, SIRTOM, PNR, CLIC, SDIS...

Les frais de déplacement sont remboursés sur la base du barème kilométrique (Arrêté du 14 mars 2022).

Distance	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Après 10 000 kms
Véhicules < 5 CV	0,32 € par km	0,40 € par km	0,23 € par km
Véhicules de 6 et 7 CV	0,41 € par km	0,51 € par km	0,30 € par km
Véhicules d'au moins 8 CV	0,45 € par km	0,55 € par km	0,32 € par km

L'élus doit présenter la convocation, l'état de présence, l'état de frais, la carte grise du véhicule utilisé et l'itinéraire (carte MAPPY ou MAPS...). A voir avec le service comptabilité de la Mairie. Le

remboursement se fera au trimestre, car cela engendre un travail supplémentaire pour les agents communaux.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS ;**

Eric PERRON : Au conseil d'administration du CCAS siègent des élus et des personnalités extérieures. Nous étions sur une base de 5 et 5. Je vous propose de passer à 6 et 6.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Mise à jour de la Commission CCAS ;**

Eric PERRON : Il est proposé la composition suivante :

Président de droit : Eric PERRON,

- Isabelle BAR,
- Stéphanie MOULINOX,
- Christine PIERROTTET,
- Laëtitia LECOMTE,
- Aline CHANCLUD (nouveau),
- Jean-Marc LENGLET (nouveau).

Les membres extérieurs :

- Mme BIGEARD Anick,
- Mme CHARLET Corinne,
- Mme DHAENENS Lolita,

Par arrêté du Maire, vont être nommées :

- Mme Christel CHANCLUD,
- Mme Françoise TARTIVEL,
- Mme Bernadette SADOUX.

Cela fait suite à la démission d'Aurélien COURBON pour raisons personnelles. Le nouveau vice-président ou la nouvelle vice-présidente sera désigné lors de la prochaine commission du CCAS.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Budget 2023 : Décision modificative N°2 ;**

Eric PERRON : Afin de financer des travaux de rénovation de l'éclairage public, il nous manque environ 15 000 €. Des devis ont été obtenus par Monsieur Jean-Marc LENGLET. Ils concernent :

Remplacement Armoire Tramerolles	4 074,96 €
Dépose de 3 candélabres Rue d'Etampes	2 834,28 €
Pose Rue Sainte Catherine de 2 candélabres	5 253,12 €
Remplacement rue de l'Espérance d'un candélabre	2 496,36 €
Total	14 658,72 €

Il est proposé au Conseil Municipal de basculer 20 000€ du compte 2113 « Terrains aménagés autres que voirie » vers le compte 2151 « Réseaux de voirie ».

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
21 Immobilisations corporelles	2113	Terrains aménagés autres que voirie	100 000 €	-20 000 €	80 000 €
21 Immobilisations corporelles	2151	Réseaux de voirie	36 108 €	+20 000 €	56 108 €

Eric PERRON : Nous souhaitons effectuer ces travaux rapidement car la société est disponible. Il s'agit aussi de financer l'acquisition éventuelle de 1 ou 2 bornes de recharge électrique. Au prix de 2 500€ chacune.

Rudy PONAMAN : Concernant les bornes de recharge électrique, y-a-t-il une demande des administrés ?

Eric PERRON : Ce point arrive juste derrière.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Convention avec le SMOYS pour l'installation de bornes de recharge électrique ;**

Patrick CHAILLOU : Comme nous l'avons dit la dernière fois, le SMOYS est une émanation du SIARCE. Gino BERTOL est venu en mairie nous expliquer. Le Département de l'Essonne est en train d'essayer d'imposer des bornes de recharge électrique sur le département. Le SMOYS fait de même.

Le SMOYS propose des bornes de recharge électrique pour :

- 2 500 € par borne si on adhère uniquement à la compétence « IRVE » ;
- 1 000 € par borne si on adhère à une deuxième compétence, notamment celle du gaz.

Pour expliquer, la compétence « gaz » ne concerne que les bâtiments appartenant à la commune. Si on leur transfère cette compétence « gaz », on va perdre la redevance de GRDF, de l'ordre de 500 à 600 €, pour usage des canalisations qui appartiennent à la commune. La redevance serait alors versée directement au SMOYS.

Et si on n'adhère pas à cette compétence « gaz », la borne est à 2 500 €.

A savoir que le SMOYS prend tout en charge : installation, entretien, réparation, dépannage, moyen de paiement... Le SMOYS s'occupe de tout. La seule obligation pour la commune est de fournir les places de stationnement dédiées à la borne de recharge. Ces emplacements sont plus larges que la normale, car ils doivent être adaptés aux PMR.

Sur chaque borne, on peut brancher 2 véhicules. Du coup, il me semble plus sage de ne prendre qu'une seule borne pour 2 emplacements.

Aujourd'hui, le SMOYS a 70 bornes implantées. D'ici la fin de l'année, ils vont arrêter l'extension. La convention à signer avec eux ne va que jusqu'en 2026.

Patrick CHAILLOU : Pour les recharges électriques, c'est 0,39 € du kWh. C'est moins cher que par les opérateurs privés. Ce sont des chargeurs rapides. Quant au prix du gaz, ce dernier est fixé par l'Etat.

Rudy PONAMAN : Est-ce qu'on transfère la compétence « gaz » ?

Eric PERRON : C'est à nous tous d'en décider.

Stéphanie MOULINOUX : Comment cela se passe si on veut rajouter une borne par la suite ? Est-ce qu'on a un relevé de l'utilisation de chaque borne ?

Patrick CHAILLOU : Oui, il y a un récapitulatif disponible en ligne pour savoir le niveau d'utilisation de la borne.

Rudy PONAMAN : Quel est l'emplacement prévu ?

Patrick CHAILLOU : Il faut être proche des alimentations électriques.

Eric PERRON : On a parlé de 3 emplacements possibles :

- A côté du monument aux morts
- Sur la place du Jeu de Paume.
- A la Gare

On nous a déconseillé la gare, car il y a un risque que les personnes laissent leur véhicule charger toute la journée.

Rudy PONAMAN : Il me semble que les bornes sont plus faites pour des personnes de passage, et non pour les Maissois qui peuvent recharger à la maison.

Eric PERRON : Donc, il faut décider du nombre de bornes, de l'emplacement et du transfert ou non de la compétence « gaz ».

Jean-Marc LENGLET : Si je comprends bien, on perd chaque année 500 € de redevance GRDF. Et la convention relative à la borne de recharge court sur 7 ans. On est peut-être davantage gagnant à payer les 2500 € et à garder les 500 € de redevance.

Patrick CHAILLOU : Il faut rappeler que l'installation d'une borne de recherche sans passer par le SMOYS coûte plutôt 14 000 €.

Stéphanie MOULINOUX : Comme on ne connaît pas bien le SMOYS, on peut peut-être commencer par une seule borne pour voir et si tout se passe bien, on pourra rajouter la compétence « gaz » ultérieurement.

Patrick CHAILLOU : Si on passe par le SMOYS, on pourra aussi récupérer une borne pour les ateliers techniques, offerte gratuitement. Il s'agit d'une ancienne borne.

Jean-Marc LENGLET : Cela peut être intéressant si on a un jour des véhicules électriques aux ateliers. J'ouvre une parenthèse : on a des offres de mise à disposition de véhicules électriques contre de la publicité dessus.

Patrick CHAILLOU : Il est possible de sortir du contrat si nous ne sommes pas contents. Le SMOYS remettra en état la chaussée.

Rudy PONAMAN : Si on n'est pas lié, pourquoi on ne prend pas la compétence « gaz » puis on en sort rapidement ?

Patrick CHAILLOU : Concernant le gaz, nous sommes liés pour au minimum 2 ans. Et le prix est connu jusqu'en 2026. Au-delà, c'est la grande inconnue.

Laurent RAYMOND : Ce qui me pose question, c'est de voir un même syndicat s'occuper de l'eau et du gaz. Je préfère que ces éléments de première nécessité soient gérés par des entités différentes.

Rudy PONAMAN : Ce qui me rassure, c'est que nous pouvons nous retirer quand on veut dans 2 ans. J'ai confiance dans les personnes qui ont assisté aux réunions. Je ne vois pas de craintes.

Laurent RAYMOND : Peut-être qu'aujourd'hui, c'est le cas, mais, vu les tendances actuelles, c'est beaucoup moins sûr pour l'avenir. Je suis très prudent. Les craintes sont rarement émergentes au départ. Elles apparaissent plus tard.

Après échanges entre les conseillers, le transfert de la compétence « gaz » n'est pas validé.

Pour le nombre de borne, la décision est prise d'en installer une seule au prix de 2 500 €.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Zones d'accélération des énergies renouvelables ;**

Patrick CHAILLOU : L'Etat souhaite accélérer fortement le déploiement des énergies renouvelables. Du coup, les préfets doivent indiquer les zones où l'on peut installer des énergies renouvelables sur les territoires : géothermie, panneaux photovoltaïques, éoliennes...

Chaque commune doit délibérer pour expliquer où on accepte ou refuse les énergies renouvelables. Nous devons tenir compte de la charte du PNR.

Si la commune ne délibère pas, le Préfet prendra les décisions à notre place. C'est ce qui s'est produit du côté d'Angerville.

Lors des réunions au PNR, il est ressorti les éléments suivants :

- OK pour mettre des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux si cela ne se voit pas trop. OK pour les bâtiments agricoles. OK pour les champs de panneaux sauf si cela empiète sur des terres agricoles. Exemple d'UBIOS.
- OK pour la géothermie.
- Interdiction des éoliennes.

On vous propose de rester dans ces axes-là comme le PNR le demande.

Eric PERRON : Nous avons axé notre position sur les plans du PNR. Il y a urgence à délibérer. Avant le 6 décembre 2023.

Patrick CHAILLOU : Pour info, il n'est plus possible d'interdire à un particulier d'installer des panneaux photovoltaïques sur sa toiture.

Eric PERRON : Milly-La-Forêt a interdit les panneaux car elle dispose de monuments classés aux monuments historiques. Il y a aussi les ombrières qui vont devenir obligatoires sur les parkings de plus de 1500 m². Le parking du futur cinéma sera concerné.

Energies	Zones d'accélération	Sauf
Géothermie et bois énergie	L'ensemble des espaces déjà urbanisés	
Panneaux photovoltaïques ou thermiques sur toitures	L'ensemble des espaces déjà urbanisés. Les toitures des bâtiments publics, industriels et commerciaux et les hangars agricoles sont à étudier en priorité.	- toitures des bâtiments d'avant 1948 - secteurs de protection des abords des monuments historiques

Panneaux photovoltaïques ou thermiques sur sols artificialisés ou pollués	Les parkings et notamment ceux de plus de 1 500 m ² , existants ou en projet au sein des espaces déjà urbanisés, Les parkings de la gare, Les parkings publics ou commerciaux Les friches industrielles ou artisanales ou sur sols pollués	- secteurs de protection des abords des monuments historiques
--	--	---

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Poursuite de la mission de la société CECOTECH sur 2024 : autorisation accordée au Maire ;**

Eric PERRON : Je voulais dire que le travail de CECOTECH est très bien. On a du suivi, on a des comptes-rendus, on a les devis que l'on demande en temps et en heures. Le personnel de CECOTECH est disponible et efficace. On est bien conseillé. Merci à eux.

Le coût est de 10 045 € HT, 12 054 € TTC pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder au Maire l'autorisation de signer le devis.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Acquisition d'un nouveau camion : autorisation accordée au Maire ;**

Eric PERRON : Jean-Marc LENGLET a fait faire des devis pour le remplacement d'un très vieux camion des services techniques. Il s'agit d'un camion neuf de marque RENAULT et de type Master avec benne.

Le coût est de 45 499,84 € TTC.

Nous avons choisi Renault parce que le prestataire est à la ZAC du Chenet à Milly-La-Forêt, donc juste à côté. Les autres prestataires étaient beaucoup plus loin : Pithiviers, Etampes...

La proximité est importante en cas de panne ou d'opérations d'entretien.

Jean-Marc LENGLET : Pour ce prix, on bénéficie de quelques options supplémentaires. On a aussi négocié la reprise de l'ancien camion. On fonctionne très bien avec ce prestataire.

Eric PERRON : La somme avait été provisionnée au budget supplémentaire à hauteur de 40 000 €.

Christine PIERROTTET : Est-ce qu'on récupère la TVA sur cet investissement ?

DGS : OUI, mais on ne la touchera que dans 2 ans sous forme de recette.

Jean-Marc LENGLET précise que le véhicule devrait être disponible pour le 15 décembre ce qui est une très bonne nouvelle car cela évitera de faire des frais sur l'ancien camion.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder au Maire l'autorisation de signer le devis.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Réalisation de chicanes Route de Gironville et Rue de la Ferté-Alais : autorisation accordée au Maire ;**

Jean-Marc LENGLET : On avait fait une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de chicanes Route de Gironville et Rue de la Ferté-Alais. Les chicanes Route de Gironville sont matérialisées aujourd'hui par des plots. Ce n'est pas le cas Rue de la Ferté-Alais, mais j'ai demandé au CD91 de bien vouloir nous mettre des plots pour tester. La bonne nouvelle est que l'on a obtenu 80% contre 70% escompté.

Eric PERRON : Nous avons un devis de la société TPS pour un montant de 30 090 € HT. La subvention obtenue est de 24 072 € (80%).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder au Maire l'autorisation de signer le devis TPS.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Participation Transports scolaires 2023-2024 ;**

Stéphanie MOULINOUX : La commune participe à hauteur de 31 euros pour les collégiens et lycéens. Cela concernait les élèves d'Etampes, Fontainebleau et Milly-La-Forêt. Lors du précédent conseil, vous aviez fait remarquer que de plus en plus d'enfants sont scolarisés dans d'autres établissements. Du coup, il vous est proposé d'étendre la subvention quel que soit l'établissement scolaire. Il n'y a plus de référence au lieu. L'information sera relayée sur le site internet.

Eric PERRON : Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la subvention de 31 euros à tout collégien ou lycéen maissois jusqu'à 18 ans sur présentation d'un justificatif d'achat de la carte de transport scolaire, un justificatif de domicile et un RIB.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Personnel communal – Mise en place d'un régime d'astreinte technique le week-end ;**

Jean-Marc LENGLET : Aujourd'hui, il n'y a pas d'astreinte. On avait émis le souhait de mettre en place un régime d'astreinte pour les agents des services techniques. Uniquement le week-end pour répondre à des besoins sur des manifestations ou des événements climatiques type gel. Jusqu'à maintenant, on faisait appel aux agents, mais ceux-ci pouvaient ne pas être disponibles ou pas présents sur la commune. Un calendrier sur 3 mois va être mis en place. Les élus auront le numéro de téléphone de la personne à contacter en cas de soucis.

On aurait pu mettre en place une astreinte sur toute la semaine, du lundi au lundi. Je n'ai pas souhaité le mettre en place, car une astreinte suppose que l'agent ne quitte pas la commune. Cela aurait été contraignant. L'astreinte de week-end fera l'objet d'un roulement. On part là-dessus pour le moment. On verra ainsi si cela fonctionne ou si l'on doit rajouter des choses que l'on vous proposera.

Christine PIERROTTET : Par exemple sur les jours fériés.

Rudy PONAMAN : Un seul agent, est ce que cela sera suffisant ?

Jean-Marc LENGLET : Ce sera suffisant, car systématiquement, il y a un élu avec lui. Notamment, en cas de sinistre, les élus devront se déplacer sur place, avec les secours et la gendarmerie.

Rudy PONAMAN : Y-a-t-il une astreinte chez les élus ?

Eric PERRON : Non, pas spécialement.

Jean-Marc LENGLET va établir un planning avec les noms et numéros de téléphone à contacter.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Demande de subvention FIPD : autorisation accordée au Maire ;**

Jean-Marc LENGLET : L'année dernière, on avait fait une demande de subvention FIPD pour des caméras de vidéosurveillance : prévention de la délinquance, notamment aux abords des écoles et de la gare SNCF. Cette subvention a été refusée cette année.

Afin d'obtenir une subvention, il faut établir un programme précis d'implantation des futures caméras et en faire la demande en préfecture. En plus des trois caméras écoles et gare, il est proposé d'ajouter la sécurisation du parc des bords de l'Essonne, du bâtiment Croix Rouge, ainsi que la rue du stade (gymnase et boulodrome). Soit 10 nouveaux points de vue. Ces caméras auront des détecteurs de présence avec vision de nuit.

Le dossier doit être déposé avant le 31 décembre. J'ai pris contact avec la société IBSON qui gère le bon fonctionnement de nos caméras.

Eric PERRON : En février 2023, vous m'aviez autorisé à signer ce type de demande de subvention. Dans un souci de transparence et d'information, je vous demande de m'autoriser à faire cette demande de FIPD 2024 pour l'installation de caméras.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses.**

○ **Courrier du président du Conseil Départemental de l'Essonne ;**

Eric PERRON : Il s'agit d'un courrier du président du CD 91 qui demande à la commune de prendre une motion faisant apparaître les difficultés financières des collectivités locales face au désengagement financier de l'Etat.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier.

Eric PERRON : Le département se retrouve en grande difficulté financière à cause de la chute des DMTO (droit de mutation à titre onéreux). Il n'a d'autres choix que de réduire les subventions aux communes.

Christine PIERROTTET : Je suis surprise que Monsieur DUROVRAY nous écrive alors qu'il aurait pu se déplacer à MAISSE pour nous l'expliquer. Cela fait 2 ans que nous avons été élus. Je trouve cela un peu cavalier.

Eric PERRON : Toutes les communes de l'Essonne ont reçu ce courrier le 21/11.

Patrick CHAILLOU : Je m'interroge quand il parle de la bonne entente entre le Département et les communes.

Laurent RAYMOND : Cela me fait un peu rire quand j'entends que M. DUROVRAY parle de « ciment ».

Eric PERRON : Le Département a perdu 100 millions d'euros de recettes. Il a perdu ses marges de manœuvre et ses capacités de financement : sport, culture, citoyenneté... 2024 sera une année blanche sur les subventions de fonctionnement. Le Département nous demande de voter une motion à l'attention de l'Etat pour l'alerter sur les difficultés financières des départements.

Christine PIERROTTET : Il veut qu'on lui donne de l'argent ?

Eric PERRON : Non, mais il nous informe qu'il va nous en donner beaucoup moins.

Christine PIERROTTET : Le Département ne nous donne déjà pas beaucoup. Il nous demande d'être solidaire, mais il n'est pas très solidaire avec nous.

Eric PERRON : C'est de la politique.

Laurent RAYMOND : Si on ne vote pas cette motion, je crains que ce soit mauvais pour de futures subventions que nous pourrions demander.

Christine PIERROTTET : On va la voter sa motion.

Patrick CHAILLOU : Effectivement, le Département finance très largement le SDIS. Mais c'est l'Etat qui a payé le CD91 pour expérimenter la départementalisation des services SDIS. Il faut rétablir la vérité.

Laurent RAYMOND : Les subventions viennent souvent de l'Etat et le Conseil Départemental ne sert que d'intermédiaire. C'est le Préfet qui devrait donner ces subventions. Cela serait moins politisé. De plus, il me semble que le CD91 aurait beaucoup d'économies à faire quand on voit certains travaux en cours ou à venir. A MAISSE, on peut être fier du travail effectué. On se sert la ceinture. Le CD91 pourrait en faire de même. Moi, je ne fais pas de politique.

Christine PIERROTTET : Est-ce qu'on peut répondre à ce courrier ?

Patrick CHAILLOU : Il faut faire attention. Un peu comme avec Essonne Numérique. Si on vote contre cette motion, on risque d'exclure MAISSE de futures subventions.

Jean-Marc LENGLET : Depuis 4 ans que je suis à la Mairie, sur toutes les subventions demandées, 1 seule a été accordée par le Département.

Rudy PONAMAN : Tout est dit.

Vote : Rejeté

Détail du vote :

NOM ET PRENOM	POUR	ABSTENTION	CONTRE
PERRON Eric	2		
LENGLET Jean-Marc	2		
MOULINOUX Stéphanie		1	
DUPERRIER Xavier	1		
PIERROTTET Christine		2	
BAR Isabelle		2	
PONAMAN Rudy			2
CHANCLUD Aline		2	
RAYMOND Laurent		1	
LECOMTE Laetitia		1	
REDONNET Denise		2	
CHAILLOU Patrick	1		

Total	6	11	2
--------------	---	----	---

○ **Jumelage avec Morsbach ;**

Eric PERRON : Ce point a été demandé par Madame Nathalie JINGEOT. Nous avons des relations d'amitié avec la commune allemande de Morsbach. Il vous est proposé de baptiser l'aire de jeu rue de la Conciergerie lors d'une cérémonie le 9 mai 2024. Je souhaiterais que vous fassiez des propositions avant le prochain conseil municipal.

Christine PIERROTTET : C'est un événement à préparer.

Eric PERRON : Y-a-t-il d'autres points que vous souhaitez aborder dans les questions diverses.

Jean-Marc LENGLET : La commune a été sollicitée par les personnes qui gèrent l'église et le devoir de mémoire. Ils souhaiteraient, en lien avec l'UNC et le Souvenir Français, remettre en état des tombes de soldats morts pour la France. Le devis permettra de remettre en état la plaque qui est dans l'église et qui présente les soldats morts en 1914/1918. La plaque est en train de tomber. Le devis est à 5 ou 6 000 euros. J'ai contacté l'Union Nationale des Combattants pour essayer d'avoir une subvention ainsi que le Ministère des Anciens Combattants.

On a aussi travaillé avec ces personnes pour remettre en état les bornes de la Libération. Les agents techniques ont fait le nettoyage et l'enduit. Cela doit être fini. Il nous reste à solliciter le Département pour voir s'il serait d'accord pour remettre une borne en résine sur le plateau d'Etampes car elle est complètement fichue.

Christine PIERROTTET : Je tiens à préciser que le programme « *Petites Villes de Demain* », dans la partie *Patrimoine*, prévoit la rénovation de la plaque de l'église.

Rudy PONAMAN : Qu'en est-il du terrain de foot ?

Christine PIERROTTET : Les 6 maires doivent se réunir autour d'une table afin d'entériner la dissolution du SIVE.

Eric PERRON : Les Maires attendent des éléments chiffrés.

Rudy PONAMAN : On m'a indiqué qu'il y a des gens qui prennent des mesures sur le stade.

Christine PIERROTTET : Oui, c'était pour des devis, pour la réfection du stade.

Rudy PONAMAN : Est-ce que les gens du voyage sont partis ? Est-ce qu'il y a eu des dégradations ?

Eric PERRON : Ils sont partis. Il ne reste que quelques dépôts d'ordures.

Patrick CHAILLOU : Que faisons-nous des déchets ? C'est à nous ou à la SNCF de gérer ?

Jean-Marc LENGLET : Nous avons saisi la SNCF car c'est leur terrain. Ce ne sont pas les services techniques qui le feront.

Eric PERRON : J'ai aussi demandé au DGS d'écrire à la SNCF pour sécuriser l'accès avec des blocs béton pour empêcher de futures installations illicites. Sinon, cela va se reproduire.

Jean-Marc LENGLET : C'est la commune qui paie l'eau et l'électricité.

Rudy PONAMAN : La borne incendie est-elle toujours fonctionnelle ?

Patrick CHAILLOU : Oui. Il est inutile de mettre des compteurs.

Denise REDONNET : La cérémonie du 11 novembre a été une belle cérémonie. Les enfants de l'école ont participé, notamment un jeune garçon. Le problème est que l'on n'a rien entendu.

Rudy PONAMAN : Est-il possible d'avoir le texte ?

Denise REDONNET : Est-il possible d'avoir un micro la prochaine fois ?

Jean-Marc LENGLET : Effectivement, mea culpa, c'était la première année, on ne savait pas trop comment cela allait se dérouler.

Denise REDONNET : Est-il possible de mettre en valeur ce garçon et le texte que personne n'a entendu ?

Autre sujet : On a reçu un courrier de La Poste. Donc si je comprends bien, le bureau de poste est maintenu. Ils ont quand même dit qu'il allait réduire les horaires d'ouverture.

Laetitia LECOMTE : Serait-il possible d'inscrire les horaires sur la porte ?

Eric PERRON : Le DGS a rencontré la responsable pour essayer de clarifier les horaires d'ouverture.

Christine PIERROTTET : Qu'en est-il de la distribution des colis du CCAS ?

Aline CHANCLUD : Distribution mercredi prochain de 9h à 12h à la Mairie. Un courrier a été adressé aux personnes âgées.

La séance est levée à 21h34.

Signatures :

Eric PERRON
Maire de MAISSE



Isabelle BAR
Secrétaire de séance



Aline CHANCLUD
Secrétaire de séance

